



COMPTE RENDU AUDIO CONFÉRENCE DU 30/04/2020

**Présents : Mme Martel / Équipe de direction
Solidaires / FO / CGT Finances Publiques 33**

Une nouvelle phase d'organisation va démarrer à partir du 11 mai.
Le déconfinement sera progressif et 3 principes devront être respectés :

- protéger
- tester (les personnes symptomatiques et les personnes en contact)
- isoler (les personnes testées positives au covid19)

Localement, cette nouvelle phase se traduira par des effectifs en présentiel en fonction des missions prioritaires et la réorganisation spatiale des sites afin de garantir la protection des agents.

◆ **Mesures sanitaires** :

La direction va continuer à approvisionner régulièrement les différents sites en produits sanitaires.
Une 3ème commande de gel, gants et lingettes a été passée.
La direction va réfléchir à la mise à disposition de bacs de récupération pour les masques et les gants usagés.
Une vingtaine de casques supplémentaires ainsi que des oreillettes à usage uniques ont également été commandés pour les agents participant à l'accueil téléphonique.
La Direction a également commandé des masques alternatifs lavables (+ de 2000 devraient être réceptionnés le 7 mai) afin que chaque chef de service puisse en fournir aux agents qui n'auraient pas pu s'en procurer et qui en auraient besoin.

Concernant la Cité Administrative de Bordeaux où plusieurs administrations sont sur le même site, un conseil de cité avec un représentant de la préfecture devrait avoir lieu le 6 mai afin d'évoquer les mesures communes qui peuvent être appliquées.

◆ **Reprise d'activité après le 11 mai** :

La Direction Générale va proposer un Plan de Reprise d'Activité (PRA), précisant les missions devant être ré-exercées et à quel rythme. Elle va définir la reprise d'activité pour chaque métier.

Actuellement le PRA est en discussion avec les Organisations Syndicales Nationales et devait être communiqué le 6 mai.
A ce jour, la Direction Locale n'a donc pas connaissance des mesures contenues dans ce plan.

Compte tenu de cette situation des réponses précises n'ont pas pu être apportés à l'ensemble des questions posées et de nombreuses interrogations persistent.

La déclinaison locale du PRA sera discutée avec les organisations syndicales le 7 mai au matin et un CHS-CT suivra le 7 mai après midi.

Le PRA local sera ensuite communiqué aux agents.

Le 8 mai étant un jour férié, cela laisse très peu de marge pour une reprise dès le 11 mai.

La reprise d'activité sera donc progressive et étalée dans le temps.

Tous les agents ne reprendront pas en même temps.

Aucun agent ne devra revenir sur site de sa propre initiative le 11 mai

Les consignes de retour seront mises en ligne sur Ulysse 33 :

<https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/portail/accueilIAM.pl>

→ **Mode opératoire** :

A partir du 11 mai, les chefs de services prendront contact avec chaque agent devant revenir en présentiel.

- Personnes « fragiles » :

Pas de retour en présentiel pour les personnes à la santé fragile.

Si certains agents à la santé fragile ne s'étaient pas encore manifestés pour faire connaître leur situation, ils doivent prendre contact rapidement avec les Ressources Humaines et la Médecine du Travail.

- Agents en autorisation d'absence pour garde d'enfant :

Les personnes actuellement en garde d'enfant, reprendront leur activité en fonction de la réouverture des écoles.

Si nécessaire (si pas de réouverture des écoles) ces agents resteront en autorisation d'absence.

Jusqu'à présent les RH n'ont pas été demandé de justificatif. Cela continuera à être le cas, sous réserve qu'il n'y ait pas de décision contraire de la DG.

- Agents en présentiel :

Les chefs de services accompagneront les agents revenant en présentiel pour qu'ils s'approprient les gestes à adopter et les mesures barrières.

Dans tous les cas, le positionnement des bureaux doit permettre une distanciation de 2 m entre les agents, et lors des déplacements ou dans les ascenseurs 1 m de distance doit être respecté.

Des rotations et des horaires décalés peuvent être envisagés (ex : équipes tournant sur 2 demi-journées, 1 équipe le matin, 1 équipe l'après midi afin de ne pas se croiser), mais cela demande à mettre en place une logistique énorme. Il faudra donc s'assurer que cette possibilité intéresse la majorité des agents pour que cette solution puisse être mise en place.

- Télétravail :

Les agents seront maintenus en télétravail en fonction des priorités métiers annoncées par la DG.

Compte tenu du manque d'ordinateurs portables, la possibilité d'utiliser les unités centrales « tiny » pour maintenir les agents à leur domicile a été évoquée.

Cette solution ne peut malheureusement pas être retenue, car même si les équipes informatiques peuvent configurer ces unités centrales pour travailler à distance, le nombre utilisable en connexion à distance est contingenté par la DG. La possibilité de connexions à distance est limitée et ne peut être augmenté en raison de la taille du flux du réseau disponible.

Depuis le début du confinement, de nombreux d'agents qui étaient en autorisation d'absence ont été progressivement mis en télétravail ou en travail à distance « dans l'urgence » afin de ne pas les faire revenir en présentiel.

Ces agents n'ont pas pu signer de contrat de télétravail définissant précisément les tâches à accomplir et les horaires.

Bien entendu, cela a donné lieu à des dérives de la part de certains chefs de service, qui ont profité de cette situation pour mettre en concurrence les agents et pour conditionner le fait de mettre ces agents officiellement en télétravail sur la journée et de ne pas les laisser en ASA à leur bon vouloir, suivant s'ils jugeaient qu'ils avaient traité assez de messages ou non....

Afin de résoudre ce problème, et de sécuriser la position de ces agents, **la Direction a demandé aux chefs de service de formaliser leur position de télétravail en établissant un écrit clair**, précisant la nature des tâches à accomplir, les objectifs donnés et le calendrier de réalisation de ces tâches.

Si tel n'est pas le cas, n'hésitez pas à nous faire remonter la situation.

Pour rappel, les agents en asa et non en télétravail vont se voir prélever davantage de jours RTT....

- Restauration :

Tant que les restaurants collectifs ne ré-ouvrent pas ou ne proposent pas de paniers repas, le remboursement forfaitaire des frais de repas (17,50€) reste en vigueur pour les agents en présentiel.

◆ Mutations :

Les résultats du mouvement national seront connus fin mai-début juin.

En ce qui concerne les mutations locales, la note sortira le 15 mai, et la période de dépôt des demandes s'étalera du 1^{er} au 15 juin.

Les vacances d'emplois par service seront publiées le 1^{er} juin.

Même s'il n'y a plus de CAP, la Direction locale a fait le choix de maintenir des réunions avec les organisations syndicales afin de pouvoir évoquer les dossiers.

Ces réunions se dérouleront à partir du 6 mai, et les affectations locales seront publiées avant le 14 juillet.

➔ Prochaine audio conférence le 7 mai

La priorité est la santé des agents,

Nous vous invitons à nous faire remonter par mail, via notre BALF tous problèmes rencontrés ainsi que la façon dont se passe la reprise d'activité dans votre service, afin que nous puissions intervenir auprès de la direction si nécessaire.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques ou interrogations via la boîte mail de la section (cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr) et à consulter notre site internet (<http://www.dgfip.cgt.fr/33/>)

Nadège Viry et Karine Joly